

REPUBLICUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

L’an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	26	19

Date de la convocation
8 décembre 2023
Date d’affichage
8 décembre 2023

Objet de la délibération
7- Finances locales
7-1- Décision budgétaire
7-1-1 Débats d’orientation budgétaire
2023-087-Débat d’orientation budgétaire 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
17/12/2023

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Aline MERIAU à M. Frédéric MURA, Mme Mariline BOUCLET à Mme BLANLUET Magali, M. Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, M. Jean-Philippe LECOINTE, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, Mme Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

A été nommé secrétaire : Mme Aurore YANG

Le Conseil municipal est associé, depuis la loi Administration territoriale de la République du 6 février 1992, à la préparation budgétaire, par l’organisation d’un débat d’orientation budgétaire qui se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le législateur a souhaité renforcer et enrichir ce débat, par les dispositions de l’article 107 de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre) du 7 août 2015, précisées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Madame Marianne HUREL, Adjointe au Maire, présente au Conseil municipal, les grandes orientations du budget primitif 2024 sur la base du rapport d’orientation budgétaire annexé.

Ce débat d’orientation budgétaire a été présenté à la commission « développement économique, finances, commerce et santé » du 4 décembre dernier.

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la tenue du débat sur l’orientation budgétaire 2024 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

La secrétaire de séance
Aurore YANG



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

